

Bulletin d'inscription : A retourner avec votre chèque de caution à :
ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro RPPS : _____

Date de naissance : _____ Statut : Libéral /Mixte /Salarié

Tél : _____ Portable : _____

E-mail : (obligatoire) _____

Formation DPC – Mercure Besançon Parc Micaud

Je m'inscris à la formation de DPC indemnisée :

<input type="checkbox"/>	Samedi 21/03/20 8h45 >12h45	Prise en charge des vertiges de l'adulte en pratique quotidienne DPC N° : 44372000006 (session 2) – 4 h présentiel + 2 h distanciel
Experts : Pr. André Chays Dr. Laurent Seidermann Animateur : Dr. Jean Pacalon		<p>Le vertige constitue dans le cadre du parcours de soins un élément important de travail en coopération avec les médecins généralistes, les neurologues, les cardiologues et les ophtalmologues voire les gérontologues.</p> <p>La prise en charge de cette pathologie requiert une permanente révision de la connaissance, de la rigueur de l'examen clinique et de la méthodologie des explorations fonctionnelles. « Il n'y a pas que les VPPB dans la vie » !</p>

A l'issue de cette formation, un buffet convivial animé par
le Président du CNP-ORL vous sera proposé

1/ **IMPORTANT** : Si vous n'avez pas de compte DPC : créer votre compte sur le site www.mondpc.fr (*)

Pour vous inscrire à une formation DPC, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site : www.mondpc.fr
- Cliquer dans la rubrique <recherche actions> puis indiquer la référence de la formation : **44372000006** et sélectionner <rechercher>
- Cliquer sur <détails de l'action> en haut à droite de la page
- Aller tout en bas de la page à gauche < **session 2** > puis cliquer sur le bouton < s'inscrire>
- Cliquer enfin sur <valider>

2/ Nous retourner dûment rempli et signé ce bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de caution de 230€ pour l'année 2020. (Nous conserverons ce chèque durant l'année 2020 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous).

Modalités de prise en charge - Indemnisation

⇒ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quel que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

⇒ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

⇒ INDEMNISATION ANDPC : **Présentiel de 4h + 2h à distance : 270.00€**

Contactez-nous



01 43 22 08 34 - e-mail : orl-dpc@snorl.org

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : _____

Signature et cachet (obligatoire)

(*). Cette opération conditionne la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.

ORL-DPC, l'organisme de formation de la spécialité
Des actions de haut niveau scientifique
pour répondre aux exigences de la pratique quotidienne